Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 9 juillet 2026

L'an 2026, le jeudi 9 juillet à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 3 juillet s'est réuni à Langonnet sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Myriam CHENAIS,, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Claudine CORFDIR, René GRY, Michel LAVOLE, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Raymond SIOU*

Pouvoirs *: Claudine CORFDIR à Eric JEAN, Michel LAVOLE à Caroline NENEZ, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*35*
Votants :	*39*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Eric JEAN

2026_116

Administration générale – Ressources humaines – Hermines du zéro déchet recrutement de services civiques

La région Bretagne souhaite mettre en place un réseau de services civiques dans le domaine de l'environnement.

Le cadre du volontariat de service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme ou de qualification qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif *(association)* ou une personne morale de droit public *(collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat)* pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif, dont l'environnement. L'établissement ne peut recruter un contrat de service civique pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public moins d'un an avant la date de signature du contrat.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

Plusieurs conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires,
- les volontaires doivent intervenir en complément de l'action publique et ne doivent pas s'y substituer,

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. En effet, l'article L 120-7 du code du service national dispose notamment que le contrat de service civique organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre le volontaire et la collectivité qui l'accueille, à la différence d'un contrat de travail. Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient.

A minima, un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.
Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.
Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts, par la structure d'accueil, par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R 121-25 du code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

<u>Le dispositif « hermines du zéro déchet »</u>

- La Région définit le cadre des missions : sensibilisation et accompagnement à la consommation responsable, au réemploi/à la réparation, aux couches lavables, à la réduction du gaspillage alimentaire et au tri des déchets, à domicile, en déchèterie, hors foyer et dans les manifestations.
- La région élabore la fiche de mission type, fait la promotion des offres, élabore le programme de formation et développe la mise en réseau des volontaires (identité visuelle, plateforme d'échange, plan de formation thématique de 5 jours). Un webinaire sur les modalités est prévu le 12 juin 2026.
- La collectivité d'accueil effectue les démarches pour l'obtention de l'agrément service civiques. Elle recrute les personnes pour des actions correspondant aux missions sur leur territoire. Elles complètent le dispositif pour les formations obligatoires restantes (PSC1 et formation civique et citoyenne).

<u>La proposition au sein de la collectivité</u>
Dans le cadre du second PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et de la gestion des déchets, il est proposé que Roi Morvan Communauté recrute deux volontaires en Service Civique, comme préconisé par la Région Bretagne pour des missions de sensibilisation, d'animation et de communication de proximité sur la prévention et le tri des déchets, avec désignation de 2 tuteurs.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

Agrément service civique
La collectivité dispose d'un agrément valable jusqu'en 2029. Cependant il ne comprend pas les missions dans le domaine de l'environnement. Après contact avec la DRAJES, l'administration propose de préparer une demande d'avenant environ 3 mois avant le recrutement, soit courant juin/juillet.

Missions au sein du service déchets et économie circulaire
Une fiche de missions répondant aux critères régionaux et de l'agrément a été élaborée. Elle est fournie en annexe.
Elle vise à :

- permettre aux jeunes volontaires d'acquérir des compétences et des savoirs faire variés en prévention des déchets via différents types d'actions supports ;
- développer les actions du PLPDMA et améliorer la qualité du tri des déchets.

Durée et temps de mission
Le cadre prévu est une mission à 28h hebdomadaire pendant 8 mois, idéalement de septembre à avril.
Il est demandé de privilégier des binômes.
Le tutorat nécessite un temps d'accompagnement important à anticiper si le jeune manque d'autonomie ou de mobilité. Le tutorat et l'accompagnement du volontaire seront assurés par le service gestion des déchets et économie circulaire et en particulier par la coordinatrice du PLPDMA et la responsable de service.

Estimation du coût pour la collectivité
Le/la volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 619.83 € dont 504.98 € versés par l'Etat et 114.85 € versés par l'organisme d'accueil, soit pour ce dernier un total de 1837.60 € correspondant à 2*8 mois de volontariat.
Le volontaire en service civique pourra bénéficier de chèques déjeuners et du forfait mobilités durables, le cas échéant.

La commission gestion des déchets s'est prononcée favorablement à ce projet lors de la réunion du 02 mars 2026.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 18 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'autoriser le président à candidater au dispositif "Hermines du zéro déchets" initié par la Région Bretagne ;**
- **d'autoriser le président à modifier par avenant l'agrément service civiques de février 2026 sur base de la fiche de mission ci-jointe ;**
- **d'autoriser le président à élaborer une offre de volontariat en service civiques pour 2 personnes sur une durée de 8 mois à 28h hebdomadaire, pour une mission débutant en septembre 2026 ;**
- **d'autoriser le président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026-2027.**

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

« Sensibiliser les usagers pour réduire et mieux trier les déchets - Hermines du zéro déchet »

A renseigner dans Service Civique Écologique

En quelques mots...

Un breton produit encore 670 kg de de déchets par an soit l'équivalent en poids de près de 2 000 bols bretons. Les collectivités et la Région Bretagne souhaitent renforcer la sensibilisation des bretons à la réduction et au tri des déchets et accompagner les changements de comportements, dans le cadre d'un nouveau réseau régional de volontaires en services civiques intitulé « Les Hermines du zéro déchet ».

Organisme
Roi Morvan communauté

Localisation de la mission
LE FAOUËT

Durée

Votre mission de Service Civique

Objectifs

Cette mission en service civique s'intègre dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la collectivité et dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets avec une trajectoire de Zéro déchet en 2040. Cette mission s'inscrit dans le réseau régional « Hermines du zéro déchet ».

Actions

Au sein du Service déchets et économie circulaire, les missions du/de la volontaire seront à réaliser en équipe et porteront sur :

- Sensibiliser et accompagner l'usager dans sa démarche « zéro déchet » :
  - consommation responsable (animation Semaine européenne de réduction des déchets)
  - réemploi (gratiferia, réemploi de cartons…)
  - réduction des biodéchets (végétaux notamment, lutte contre le gaspillage alimentaire…)
  - tri des déchets (collecte séparée des cartons, tri tout type de flux)

- Sensibiliser et accompagner l'usager dans sa démarche « zéro déchet » lors de :
  - manifestations, marchés,
  - porte à porte (toujours à deux et les premiers temps accompagnement par un tuteur)
  - ateliers proposés par le service
  - interventions en milieu scolaire ou périscolaire

- Sensibiliser l'usager dans la gestion et le tri des déchets :
  - à domicile (emballages, papiers, biodéchets…)
  - en déchèterie (réemploi et filières de valorisation)
  - hors domicile et dans les manifestations

- Développer des outils des communications écrites et de proximité

- Travailler avec les autres services de la collectivité et ses partenaires

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260709-2026_116-DE

Votre environnement

Formations obligatoires

Aucune compétence nécessaire, mais nécessité d'apprécier le contact avec les gens.
Aucun diplôme particulier exigé.
Formations programmées dans le cadre de la mission :

- Formation civique et citoyenne obligatoire, PSC1
- Formation en lien à la thématique des déchets : b.a.ba sur l'organisation de la gestion des déchets en France, accompagnement au changement de comportement, tri des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, réparation et réemploi…

Tutorat et accompagnement

Deux tutrices dans la structure d'accueil qui vont suivre la formation de 1,5 jours avant le début de la mission
Appui régional et mise en réseau des volontaires en services civiques « Hermines du zéro déchet »

L'organisme d'accueil, informations pratiques

Le territoire compte 25 000 habitants. La qualité de son environnement, la richesse de sa culture et le dynamisme de ses habitants contribuent à structurer cet espace, situé dans le Morbihan, aux frontières communes avec les départements du Finistère et des Côtes d'Armor.

Afin d'apporter des services de qualité à sa population et contribuer au développement du territoire, Roi Morvan Communauté a pour mission la mise en œuvre d'actions à l'échelle de ses 21 communes dans les domaines de l'économie, du tourisme, des services enfance et jeunesse, de l'accompagnement social, gestion des déchets, protection et mise en valeur de l'environnement.

Localisation de la mission

Service Gestion des déchets, 56320 Le Faouët, 5 route du Vieux Moulin
Rayonnement d'actions sur les 21 communes du territoire

Mon contact

Contact administratif :
Brigitte Le Goff, b.legoff@rmcom.bzh , 02 97 23 39 58

Contact technique :
Maureen BABIN, preventiondechets@rmcom.bzh , 02 97 23 71 02

En pratique

- 2 volontaires recherchés
- Accessible aux plus de 18 ans uniquement
- 28 h par semaine sur 4 jours – intervention ponctuelle en soirée et week-end si nécessaire
- Public(s) bénéficiaire(s) : tous publics
- Actions clés : transmission, pédagogie, prévention, tri, sensibilisation